



Administration Communale WEISWAMPACH

« Om Leempuddel »
L-9991 Weiswampach

Téléphone 97 80 75-20
Internet : www.weiswampach.lu

Fax 97 80 78
E-mail : secretariat@weiswampach.lu

Avis au public

Dans sa séance du 11 avril 2024, le collège des bourgmestre et échevins a édicté le règlement temporaire de la circulation à l'occasion des travaux de bétonnage dans le cadre de la construction d'une maison unifamiliale dans la rue «Duarrefstrooss » à Binsfeld, suivant :

de réglementer temporairement, du mardi 23 avril 2024 au mercredi 24 avril 2024 de 08.00 – 17.00 heures, la circulation routière de la façon suivante:

Article 1. - « Circulation réglée par des signaux colorés lumineux » (A,16a) à la hauteur de la maison n°12a dans la rue «Duarrefstrooss » à Binsfeld,

Article 2. - « Priorité à la circulation » (B,5 et B,6) à la hauteur de la maison n°12a dans la rue «Duarrefstrooss » à Binsfeld,

Article 3. - « Contournement obligatoire » (D,2) à la hauteur de la maison n°12a dans la rue «Duarrefstrooss » à Binsfeld,

Article 4. - « Interdiction de dépassement » (C,13aa) à la la hauteur de la maison n°12a dans la rue «Duarrefstrooss » à Binsfeld,

Article 5. – La signalisation du chantier incombe à l'entrepreneur,

Article 6. - Les infractions aux dispositions du présent règlement seront punies conformément à l'article 7 modifié de la loi du 14 février 1955 concernant la réglementation de la circulation sur toutes les voies publiques, tel que cet article a été amendé par la loi du 13 juin 1994 relative au régime des peines,

Article 7. - Tant que durera cette réglementation, les prescriptions réglementaires en matière de circulation habituellement en vigueur dans les rues définies aux articles précités sont mises hors application,

Article 8. – Le Commissaire en Chef de la Police Grand-Ducale de Troisvierges est chargé de l'exécution du présent règlement,

Ainsi décidé en séance à Weiswampach, date qu'en tête.

Weiswampach, le 11 avril 2024
Pour le collège des bourgmestre et échevins
Le Bourgmestre La Secrétaire